

Observations du CDADI sur les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) se réfère à la déclaration des responsables du Conseil de l'Europe condamnant dans les termes les plus forts l'agression non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, une attaque militaire injustifiée d'un État membre du Conseil de l'Europe contre un autre, et appelant la Fédération de Russie à cesser son agression, à reprendre le chemin de la diplomatie et à se réengager pleinement envers les valeurs européennes et mondiales.

Conscient de sa tâche de conseiller en permanence le Comité des Ministres et la Secrétaire Générale sur les priorités dans son domaine de responsabilité, tel qu'indiqué dans son mandat, le CDADI souligne que les valeurs et les principes du Conseil de l'Europe sont plus importants que jamais et, en particulier, qu'il convient d'utiliser pleinement les standards et outils pour prévenir et combattre le discours de haine, les crimes de haine et la discrimination fondée sur des motifs tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité, l'origine nationale ou ethnique, l'identité de genre et l'orientation sexuelle.

Le CDADI félicite les autorités locales, régionales et nationales des États membres pour les efforts sans précédent que beaucoup d'entre elles déploient pour accueillir le nombre extraordinairement élevé de réfugiés résultant de l'attaque contre l'Ukraine. Dans ce contexte, il rappelle la nécessité de veiller à ce que tous ceux qui fuient la guerre en Ukraine aient un accès égal à la protection et à l'assistance, notamment ceux qui sont particulièrement vulnérables à la discrimination et à la haine. Le Comité souligne en outre la nécessité de mettre en oeuvre pour tous les réfugiés, dès le départ, des mesures d'intégration interculturelle, telles que l'apprentissage de la langue, la scolarisation, la formation professionnelle, la reconnaissance des diplômes et l'intégration sociale durable, afin de faciliter leur inclusion dans leur nouvel environnement.

Le CDADI se réfère aux projets de recommandations sur la lutte contre le discours de haine ainsi que sur les politiques et la gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle, récemment transmis au Comité des Ministres, souligne la grande pertinence de ces normes dans la situation actuelle et attend avec intérêt leur éventuelle adoption par le Comité des Ministres.

Le CDADI est prêt à donner la priorité à la préparation rapide des livrables prévus dans son mandat pour la mise en oeuvre de ces deux recommandations, en particulier l'examen des pratiques prometteuses au niveau national en matière de lutte contre les discours de haine, en coopération avec le Comité directeur sur les médias et la société de l'information, et l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme et d'outils de renforcement des capacités pour l'intégration des migrants.